



COMITE SYNDICAL

DU 17 NOVEMBRE 2023

Le vendredi 17 novembre 2023 à 17h00 à GREZIEU-LE-MARCHE se sont réunis les membres du Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Bernard CHAVEROT, Président.

Les Délégués des 75 Communes :

Présents : 69 communes représentées par 87 délégués (dont 1 pouvoir) dont les membres du Bureau :

Messieurs Bernard CHAVEROT, Jean-Marc GOUTAGNY, Thierry VANEL, Eric GONZALEZ, Joseph VOLAY, Bruno BASSON, André MOINE et Michel CHARMET ; Madame Huguette DRID.

Absents excusés : Les délégués de 3 communes : Essertines en Donzy, les Halles, St Médard en Forez.

Absents : Les délégués de 3 communes : Riverie, St Laurent de Chamousset, Ste Catherine.

Les Partenaires du Syndicat :

Présents :

SUEZ	: Madame Chantal MORETTI, Messieurs Xavier FRANCO et Fabrice BARONNIER
SAFEGE	: Monsieur Jean-Christophe COLONNA
SOGEA Rhône-Alpes	: Messieurs Alexis BADOIL et Olivier VENET
ST GOBAIN Pont à Mousson	: Madame Laura BAUDUIN et Monsieur Philippe TERPMANN

Excusés :

SUEZ	: Madame Caroline DUPEUBLE, Monsieur Denis TESSIER
SAFEGE	: Messieurs Olivier BOSSI, Loïc LE MENN

Monsieur Christophe MONTVERNAY (Directeur), Mesdames Sandra RABY (gestionnaire administrative et financière) et Angélique RIBEYRON (technicienne), ont également assisté à la séance.

PROCHAIN COMITE SYNDICAL

VENDREDI 29 MARS 2024

Monsieur Didier BLANCHARD, Maire de GREZIEU-LE-MARCHE, est heureux d'accueillir les délégués dans sa commune pour l'assemblée générale du Syndicat.

Après une présentation de sa commune, il souhaite à tous une excellente séance de travail.

Monsieur Bernard CHAVEROT, Président, remercie Monsieur le Maire de Grézieu-le-Marché pour son accueil et la mise à disposition de la salle.

Puis, il ouvre la séance par l'approbation des comptes-rendus des réunions du 24 mars 2023.

Après le vote, à l'unanimité, de ces derniers, et la désignation de Monsieur Michel CHARMET, Vice-Président, en qualité de secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

1) RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT

Monsieur le Président passe la parole à Messieurs Michel CHARMET qui présente l'état des travaux en cours puis à Jean-Marc GOUTAGNY, qui détaille le rapport d'activité (*).

Durant l'exposé, Monsieur Philippe GARNIER délégué de MEYS formule une question relative à la Défense extérieure contre l'incendie (DECI), notamment s'il est possible à l'issue de travaux sur un poteau incendie de modifier le rapport de visite afin de prendre en compte la mise en conformité de l'équipement ?

→ Monsieur MONTVERNAY précise que la « prestation » du Syndicat se limite à la réalisation des contrôles réglementaires pour le compte des communes et que celles-ci ont la possibilité de réaliser ou pas les travaux de mise en conformité par l'intermédiaire de SUEZ ou par une autre structure.

→ Monsieur BARONNIER de SUEZ explique qu'il prend note de cette demande et qu'il va étudier ce sujet afin de pouvoir donner satisfaction à cette sollicitation.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Président poursuit l'ordre du jour.

2) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Monsieur Bernard CHAVEROT expose le projet de modification des statuts du Syndicat qui a été transmis aux délégués avec la convocation.

Il rappelle que l'enjeu essentiel de cette modification concerne le changement d'adresse du siège du Syndicat, effectif dans les faits depuis le mois de juin dernier. Cette modification d'adresse entraînera de fait un changement d'immatriculation au répertoire Sirene.

Aussi, il sera proposé à l'assemblée de modifier les statuts en conséquence.

L'article 4 sera modifié ainsi :

« Le siège du Syndicat est situé 315 rue des Frênes à POMEYS (69590) »

Il convient également de régulariser dans les statuts, des dispositions imposées par la loi à savoir l'intégration à l'article 1 et à l'article 6 de :

-Vienne Condrieu Agglomération (en représentation-substitution des communes de Ampuis, Condrieu, Echalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Cyr-Sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Trèves, Tupin et Semons) ;

-Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (en représentation-substitution de la commune d'Affoux).

(*) Voir les éléments contenus dans le fascicule remis à chaque délégué

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts du Syndicat.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en 2026, les délégués seront nommés par les Agglomérations (Vienne-Condrieu-Agglo. et la COR), la Métropole (SEM) et les Communautés de Communes. Il rappelle que ces collectivités auront la possibilité de nommer des conseillers municipaux et qu'il serait souhaitable qu'elles le fassent afin de conserver une bonne représentativité des communes au sein du Syndicat.

3) PROGRAMMATION MODIFICATIVE 2023

Monsieur Bernard CHAVEROT donne la parole à Monsieur Christophe MONTVERNAY qui propose à l'assemblée de modifier à la marge le programme d'investissement.

Il rappelle que le Comité syndical a acté au budget primitif 2023 une inscription budgétaire de 421 500 € HT en dépense d'investissement, au chapitre 20, pour la réalisation d'études.

Ces crédits étant alloués en très grande partie à la réalisation du schéma directeur d'eau potable et du plan de gestion sanitaire et de la sécurité de l'eau (383 857 € HT).

Il est proposé à l'assemblée d'inscrire 40 000 € HT de crédits supplémentaires à l'article 203 afin de pouvoir lancer dès maintenant une étude sur la réhabilitation globale de la chaîne élévatoire n°1, notamment sur la rénovation des stations de pompage.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la proposition de rajouter 40 000 € HT de crédits supplémentaires pour la réalisation de cette étude.

4) DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET 2023

Monsieur Christophe MONTVERNAY présente les décisions modificatives pour la bonne exécution du budget 2023 et la conformité des opérations afin de terminer l'exercice comptable dans de parfaites conditions.

SECTION EXPLOITATION

Recettes : 7011 Produits de l'eau + 495 000,00 €

+ 495 000,00 €

Dépenses : 023 Autofinancement + 460 000,00 €

6410 Rémunération du personnel + 2 500,00 €

6450 Charges du personnel + 2 500,00 €

66111 Intérêts des emprunts + 30 000,00 €

+ 495 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

<u>Recettes :</u>	021	Autofinancement	+ 460 000,00€
	1641	Emprunt	- 435 000,00 €
	131	Subventions	+ 75 000,00 €
<hr/>			
			+ 100 000,00 €

Dépenses :

203	Etudes.....	+ 40 000,00 €
2184	Mobilier.....	- 23 600,00 €
2313-90	Constructions – Programme 2021	+ 15 000,00 €
2315-91	Canalisations – Programme 2022	+ 68 600,00 €
<hr/>		
		+ 100 000,00 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver ces décisions modificatives et recueille le vote unanime des délégués.

5) REFLEXION A MENER SUR LA REHABILITATION DE LA CHAINE ELEVATOIRE N°1

Monsieur Bernard CHAVEROT rappelle à l'assemblée que si le sujet du renouvellement des canalisations demeure primordial à l'échelle du Syndicat, cet effort ne doit pas cacher les investissements importants réalisés ces dernières années par la collectivité pour pérenniser les ouvrages et sécuriser le service à savoir :

- La sécurisation du secteur Nord (Une station de pompage et un réservoir) : 3 000 000 €.
- La mise à niveau des infrastructures de Bussières et de Sainte Agathe en Donzy dans le cadre de leur adhésion en 2018 : 3 700 000 € dont 1 130 000 € de solidarité du Syndicat.

Il rappelle également les objectifs du plan de mandat et les actions réalisées à ce jour :

- Mise en place de prélocalisateurs-corrélatifs en poste fixe permettant le suivi en continu du Ø 800 mm sur 18 km : 370 000 €.
- Déploiement de la télérelève sur 5 ans : 4 500 000 € HT.
- Rénovation de la chambre des vannes et des cuves du réservoir de Saint Romain en Gier « Le Grand But » : 600 000 € HT.
- Mise en place d'un troisième groupe de pompage à la station de Chassagny : 860 000 € HT.

Monsieur le Président termine son intervention en évoquant la construction du nouveau siège pour un montant de 2 200 000 €.

A l'issue de cette introduction, Monsieur Jean Christophe COLONNA prend la parole pour présenter le contexte et les sujets de réflexion qui doivent être menés avant d'envisager une réhabilitation sur ces ouvrages qui ont été mis en service en 1957.

Il évoque également les enjeux financiers à court et moyen terme.

Monsieur Gilles CHAVEROT, délégué de HAUTE-RIVOIRE pose la question suivante : « Est-ce que le Syndicat a les moyens à court ou moyen terme d'engager ces travaux au regard des investissements en cours ? »

→ Monsieur Jean Christophe COLONNA précise que les ouvrages de la chaîne élévatrice n°1 sont pleinement opérationnels aujourd'hui mais qu'il est judicieux d'avoir une réflexion et une planification de travaux dès maintenant en rappelant que les désordres à traiter seront plus importants si le sujet est repoussé à plus long terme.

→ Sur le sujet du financement, Monsieur le Président souligne l'importance d'anticiper ces « grosses opérations » et qu'il s'agit d'un investissement pour l'avenir qui se déclinera sur plusieurs années.

6) FIXATION DU PRIX DE L'EAU POUR 2024

Monsieur le Président présente les propositions des membres du Bureau Syndical concernant le prix de vente de l'eau (part syndicale) et l'impact sur les factures à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les abonnés, les ventes en gros aux collectivités non adhérentes et les bornes de puisage.

Il cite les objectifs et les orientations prises en considération par le Bureau pour établir leur proposition :

- ✓ La facture TTC 120 m³ n'a progressé que de 0,98 % entre 2022 et 2023.
- ✓ Le taux d'inflation calculé par l'INSEE d'août 2022 à août 2023 s'élève à 4,9 %.
- ✓ L'impact de la révision de prix (évolution du TP 10a) sur un programme annuel de travaux de 5 000 000 € HT est de l'ordre de 160 000 € HT (août 2022 à août 2023).
- ✓ Le prix de l'eau du concessionnaire SUEZ était resté fixe pour l'année 2023 (1^{ère} année du contrat). L'actualisation de prix de la part du concessionnaire interviendra à compter du 1^{er} janvier 2024 et intégrera la hausse des différents indices composants la formule d'actualisation.

Vente d'eau aux abonnés

Au regard des éléments ci-dessus, les membres du Bureau proposent une hausse de 4,9 % sur la part Syndicale.

	Tarif 2023	Proposition tarif 2024
Abonnement	51,24 €	53,75 €
Prix au m ³	1,4664 €	1,5383 €

Impact sur une facture TTC de 120 m³ : + 49,71 €

Impact sur la facture TTC de 90 m³ correspondant à la consommation moyenne des abonnés : + 41,70 €

Prix TTC du m³ pour une facture 120 m³ : 3,905 €

Prix TTC du m³ pour une facture 90 m³ : 4,259 €

Vente d'eau aux abonnés de Bussières et Ste Agathe en Donzy

Il convient de fixer le prix de l'eau pour les abonnés de BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY qui disposent à ce jour d'un tarif différencié.

Le Bureau propose de ne pas faire évoluer le prix de la part Syndicale pour 2024.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- De maintenir l'abonnement à 69 €.
- De maintenir la part variable à 3,615 €/ m³ sur la tranche unique de consommation.

Impact sur une facture TTC de 120 m³ : +37,96 €

Impact sur la facture TTC de 90 m³ correspondant à la consommation moyenne des abonnés : +32,23€.

Prix TTC du m³ pour une facture 120 m³ : 6,230 €

Prix TTC du m³ pour une facture 90 m³ : 6,629 €

Vente d'eau en gros aux Collectivités non adhérentes

Il est proposé une hausse de 4,9 % sur la part Syndicale.

	Proposition tarif 2023	Proposition tarif 2024
Abonnement	2,99 € par habitant (*) (au 1 ^{er} avril 2023)	2,99 € par habitant (*) (au 1 ^{er} avril 2024)
1 à 1 500 m ³	1,4526 €	1,5238 €
1 501 à 10 000 m ³	0,9806 €	1,0286 €
au-dessus de 10 000 m ³	0,7644 €	0,8019 €

(*) base minimum de 320 habitants et un maximum de 3 500 habitants.

Vente d'eau aux bornes de puisage

Le m³ : 1,5383 € (pas d'abonnement)

Par ailleurs, il est proposé de maintenir le montant de la redevance prélevement de l'Agence de l'Eau R.M.C. à 0,068 €. Le solde entre le montant facturé par l'Agence de l'Eau RMC et la somme perçue auprès des abonnés étant relativement équilibré.

Monsieur Christophe MONTVERNAY précise que la part du délégataire devrait baisser à compter du 1^{er} Juillet 2024, date de la prochaine indexation de la part du concessionnaire.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président invite les délégués à se prononcer sur ces propositions.

Monsieur Guy TOINET, délégué de la commune de Saint Symphorien sur Coise s'interroge sur le pourcentage d'augmentation, pourquoi 4,9 % précisément ?

➡ Monsieur le Président répond que le Syndicat prend toujours en considération les valeurs d'août N-1 à août N pour caractériser l'inflation. En l'occurrence celle-ci s'établit à 4,9 % sur un an. En proposant une augmentation égale à l'inflation, il convient donc de prendre ce taux.

Monsieur Michel VENET, délégué de la commune de Brussieu souhaite des informations sur l'actualisation du tarif de l'exploitant et sur la formule utilisée ?

→ Monsieur Christophe MONTVERNAY énumère les différents indices composant la formule d'actualisation du prix du concessionnaire à savoir : la main d'œuvre pour 36 %, l'énergie pour 15%, les frais divers pour 26% et les travaux pour 3%. L'évolution des indices suit la conjoncture économique ; à la hausse (actuellement) comme à la baisse (dès juillet 2024). De cette formule, nous obtenons un coefficient (K) auquel nous multiplions les prix de base du contrat établi en septembre 2021 pour aboutir au prix actualisé de SUEZ.

Monsieur Gilles Perache, Maire de Saint Romain en Jarez et délégué de Saint Etienne Métropole s'interroge sur le prix de l'eau du Syndicat par rapport à d'autres collectivités voisines ? Il estime que les 5 communes de SÉM intégrées au SIEMLY ont un prix de l'eau parmi les plus élevés de la Métropole.

→ Monsieur Bernard CHAVEROT souligne qu'il n'a pas connaissance de tous les tarifs pratiqués sur le périmètre de Saint Etienne Métropole. Il explique cependant que les territoires sont très différents les uns des autres, avec des enjeux et des problématiques très variés. Dans le cas du Syndicat, les contraintes géographiques obligent celui-ci à déployer une infrastructure complexe et coûteuse en investissement comme en fonctionnement. Dans d'autres secteurs, c'est la disponibilité de la ressource en eau qui peut être l'enjeu principal. Les besoins en investissements des collectivités en charge de l'eau sont donc difficilement comparables. Il termine son intervention en précisant que ce tarif est pleinement assumé par la Bureau Syndical qui considère que l'eau doit avoir un prix.

Monsieur Georges SUZAN, Maire et délégué de la commune de Bussières, estime que le prix de l'eau est tout à fait conforme au vu « de la machinerie en place » pour que chacun puisse avoir de l'eau en quantité et 365 jours par an, et ne regrette pas d'avoir adhérer au Syndicat.

→ Monsieur Bernard CHAVEROT précise qu'en l'absence d'investissements permanents, nous arrivons à des situations catastrophiques.

Il signale aussi que sur certaines communes, les habitants ne payent pas le même prix car plusieurs syndicats se partagent la distribution de l'eau sur le territoire communal.

A l'issue de ces questions, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide les grilles tarifaires proposées.

7) BILAN DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE ACCORDEE PAR LE SYNDICAT AUX ELEVEURS

Monsieur Bernard CHAVEROT présente à l'Assemblée le bilan de l'aide exceptionnelle accordée aux éleveurs suite à la sécheresse de l'été 2022.

Le bureau syndical, en séance du 3 juillet dernier, a défini les modalités suivantes :

- ✓ Dispositif réservé aux éleveurs.
- ✓ Application d'un dégrèvement uniquement si le troupeau n'a pas augmenté de plus de 30% depuis 2020 (fourniture d'une attestation sur l'honneur).
- ✓ Prise en compte de la consommation moyenne des 3 dernières années.
- ✓ Accorder, sur la part syndicale, un dégrèvement de 50 % sur la surconsommation 2022.
- ✓ Exclure les dossiers dont le dégrèvement est inférieur ou égal à 40 m³.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit des mêmes dispositions mises en œuvre en 2015, 2017 et 2018.

Le Syndicat a communiqué cette décision aux Chambres d'Agriculture du Rhône et de la Loire qui se sont chargées de diffuser cette information à leurs adhérents.

Le bilan de ce dispositif est le suivant :

- 180 demandes reçues au Syndicat.
- Eleveurs situés majoritairement dans le Département du Rhône (92 %).
- 54 dossiers n'étaient pas éligibles aux dispositions fixées par le Bureau Syndical.
- 126 dossiers éligibles (de 40 à 1091 m³).
- 32 250 m³ « dégrévés » représentant un montant de 47 300 €.

Monsieur Bernard CHAVEROT indique à l'assemblée que le Syndicat a été le seul acteur dans le domaine de l'eau potable à accompagner aussi significativement les éleveurs pour cette problématique.

8) ACTION DE COMMUNICATION 2024 AUPRES DES ABONNES

Monsieur Bruno BASSON vice-président en charge de la communication présente la plaquette de communication 2024 insérée dans la brochure remise aux délégués en début de séance.

Les thèmes abordés cette année sont les suivants :

- ✓ Rappel des investissements engagés par le Syndicat.
- ✓ Déploiement de la télérelève des compteurs d'eau.
- ✓ Communication d'informations utiles.

Elle sera adressée aux abonnés, avec la facture d'eau, tout au long du 1^{er} semestre 2024 et transmises à toutes les mairies pour information.

9) QUESTIONS DIVERSES

➡ Monsieur Georges BUFFARD revient sur la présentation réalisée par Jean-Christophe COLONNA et s'interroge sur la différence de qualité de la ressource entre la zone de captage de Grigny et celle de Rhône-Sud à Ternay.

Monsieur Xavier FRANCO précise que la problématique du champ captant de Ternay se situe au niveau de remblais qui ont été « répandus » sur le site de captage lors de la construction de l'autoroute. Ces remblais contiennent malheureusement des HAP qui se retrouvent dans l'eau puisée dans la nappe.

Avant de conclure la séance, Monsieur Bernard CHAVEROT informe l'assemblée qu'un diaporama consacré à la recherche de fuites sera présenté aux délégués lors du prochain Comité Syndical.

Le prochain Comité Syndical aura lieu **le 29 mars 2024 à Villechenève.**

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19h20.